

## **Compte rendu de la rencontre de la TRGIRTO**

### **La séance du 22 janvier 2025**

Date : Séance du mercredi le 22 janvier 2025  
Heure : De 9h00 à 15h15  
Endroit : En mode virtuel sur Teams

**Représentants**

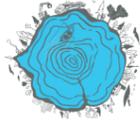
<b>Groupe sectoriel</b>	<b>Nom</b>	<b>Organisme</b>	<b>Présent</b>	<b>Absent</b>
Groupe Matière ligneuse	Jean-Paul Sénéchal	Groupe Crête	<b>X</b>	
	Dominik Chartier	Produits Forestiers Résolu	<b>X</b>	
	Christian Picard	Commonwealth Plywood	<b>X</b>	
	Charles St-Julien	Lauzon Ressources forestières	<b>X</b>	
Groupe Faune	François Trottier	Association des pourvoiries de l'Outaouais	<b>X</b>	
	Andrée Bertrand	Association des ZEC de l'Outaouais	<b>X</b>	
	Jonathan Lasnier	SEPAQ - Réserve faunique de La Vérendrye	<b>X</b> quitte à 12h15	
	Jean Fink	Fédération chasseurs et pêcheurs - Outaouais	<b>X</b>	
Groupe Autres utilisateurs avec droits	Étienne Potvin-SaintOnge	Travailleur forestier	<b>X</b>	
	Jacques David	Regroupement des locataires des terres publiques - Outaouais	<b>X</b>	
	Alain Lacoste	Citoyen	<b>X</b>	
	Jacques Chaîné	Fédération québécoise des clubs quads - Outaouais	<b>X</b>	
	Mélissa Breton	Fédération des clubs motoneigistes du Québec - Outaouais	<b>X</b>	
	Mario Bélisle	Syndicat des producteurs acéricoles Outaouais-Laurentides		<b>X</b>
Groupe Nature	Monique Boivin	Société pour la nature et les parcs du Canada – Vallée de l'Outaouais		<b>X</b>
	Maurice Thibaudeau	Club des ornithologues de l'Outaouais	<b>X</b>	
	Deborah Powell	Pontiac Environmental Protection	<b>X</b>	
	Raphaële Cadieux-Laflamme	Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais	<b>X</b>	
Groupe Territoire	Jason Durand	MRC de Pontiac	<b>X</b>	
	Antoni Dion	MRC de La Vallée-de-la-Gatineau	<b>X</b>	
	Benedikt Kuhn	MRC des Collines-de-l'Outaouais		<b>X</b>
	Jean-François Larrivée	MRC de Papineau	<b>X</b> quitte à 12h15	
	Vacant	MRC de La Vallée-de-l'Or		
Groupe Premières Nations	Vacant	Communauté Anicinape de Kitcisakik		
	Vacant	Algonquins of Barriere Lake		
	Vacant	Conseil de la Nation Anishnabe de Lac Simon		
	Vacant	Wolf Lake		
	Vacant	Kitigan Zibi Anishinabeg		

**Remplaçants et observateurs**

<b>Nom</b>	<b>Groupe sectoriel</b>	<b>Organisme</b>	<b>Présent</b>
Geneviève Le Blanc	Remplaçante	SNAP Vallée-de-l'Outaouais	<b>X</b>
Sylvain Létourneau	Remplaçant	MRC des Collines-de-l'Outaouais	<b>X</b>
Angélique Dupuch	Représentante scientifique	UQO-ISFORT	<b>X</b>
Isabelle Grenier	Observatrice (avec six étudiants)	La Cité Collégiale	<b>X</b>

**Personnes ressources**

<b>Nom</b>	<b>Organisme</b>	<b>Présent</b>
Alexandra Bélanger	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts	<b>X</b>
Jacinthe Brisson	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts	<b>X</b>
Jean-Philippe Leblanc	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts	<b>X</b>
Jean-Sébastien Perron	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts	<b>X</b>
Isabelle Paquin	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts	<b>X</b>
L-Philippe Bélanger-Ducharme	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts	<b>X</b>
Louis Pelletier	Bureau du Forestier en chef	<b>X</b>
David Baril	Bureau du Forestier en chef	<b>X</b>
Julianne Laliberté	Bureau du Forestier en chef	<b>X</b>
Lucie Guérin	Bureau du Forestier en chef	<b>X</b>
Charles Blais, ing.f.	Coordonnateur de la TRGIRTO	<b>X</b>



## **Ordre du jour**

### **Mercredi le 22 janvier 2025 de 9h00 à 15h15**

1. Ouverture de la rencontre
2. Adoption de l'ordre du jour du 22 janvier 2025
3. Adoption du compte rendu de la rencontre du 20 novembre 2024
4. Suivi de la rencontre du 20 novembre 2024
5. Nouvelles
6. Nomination de la représentante scientifique à la TRGIRTO
7. État de situation sur l'épidémie de TBE et prise en compte dans la planification 2025-2026
8. Bilan MRNF : Règlement sur l'aménagement durable des forêts
9. Présentation d'un partenaire de la TRGIRTO
10. Aménagement durable des forêts du domaine de l'État – Analyse de la période 2018-2023
11. Bilan MRNF : Mesures d'harmonisation des usages
12. Bilan MRNF : Processus d'harmonisation opérationnelle
13. Groupe de travail pour un réseau routier stratégique durable et sécuritaire
14. Varia
15. Levée de la rencontre

---

#### **1. Ouverture de la rencontre**

M. Charles Blais, le coordonnateur de la TRGIRTO, indique qu'il y a quorum et avise les partenaires de la TRGIRTO que la séance est enregistrée.

M. Jean-François Larrivée, président de la TRGIRTO, souhaite la bienvenue à tous les partenaires et déclare la séance ouverte à 9h00.

#### **2. Adoption de l'ordre du jour**

M. Blais fait la lecture du projet d'ordre du jour de la rencontre de la TRGIRTO du 22 janvier 2025.

##### **TRGIRTO 202501-1**

Sur proposition de Mme Mélissa Breton, secondée de M. Alain Lacoste, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la rencontre de la TRGIRTO du 22 janvier 2025 en inscrivant les deux sujets suivants à l'ordre du jour :

- L'abolition du jeton de présence (M. Alain Lacoste)
- Les niveaux de récolte de bois en Outaouais (M. Charles St-Julien).

#### **3. Adoption du compte rendu de la rencontre du 20 novembre 2024**

##### **TRGIRTO 202501-2**

Sur proposition de Mme Deborah Powell, secondée de M. Jonathan Lasnier, il est unanimement résolu d'adopter le compte rendu de la rencontre du 20 novembre 2024.



#### **4. Suivi de la rencontre du 20 novembre 2024**

M. Blais passe en revue le document Suivi des actions de la rencontre du 20 novembre 2024.

#### **5. Nouvelles**

Voici les nouvelles qui ont été partagées avec les partenaires de la TRGIRTO.

- M. Charles Blais informe les partenaires de la TRGIRTO qu'il y aura deux conférences sur l'enjeu des changements climatiques au cours de l'hiver. Toute l'information concernant ces deux conférences seront transmises aux partenaires d'ici la semaine prochaine.

#### **6. Nomination de la représentante scientifique à la TRGIRTO**

M. Blais rappelle aux partenaires de la TRGIRTO qu'au moment de l'annonce de son départ à titre de représentant scientifique de la TRGIRTO, M. Sylvain Delagrangé a suggéré la candidature de sa collègue Mme Angélique Dupuch.

M. Blais mentionne qu'il s'est entretenu avec Mme Dupuch au mois de décembre dernier afin de lui préciser le rôle de représentant scientifique à la TRGIRTO et valider son intérêt pour la fonction.

Mme Angélique Dupuch se présente aux partenaires de la TRGIRTO notamment en précisant ses champs d'expertises à titre de professeure et chercheure à l'Institut des sciences de la forêt tempérée associée à l'Université du Québec en Outaouais (UQO-ISFORT).

M. Larrivée, remercie Mme Dupuch de sa présentation et invite les partenaires de la TRGIRTO à procéder à la nomination de celle-ci à titre de représentante scientifique.

#### **TRGIRTO 202501-3**

Sur proposition de Mme Andrée Bertrand, secondée de Mme Deborah Powell, il est unanimement résolu de nommer Mme Angélique Dupuch, professeure et chercheure à l'UQO-ISFORT, à titre de représentante scientifique à la TRGIRTO

**ACTIONS :** Transmettre aux partenaires de la TRGIRTO le profil professionnel de Mme Angélique Dupuch (C. Blais)

#### **7. État de situation sur l'épidémie de la TBE et prise en compte dans la planification 2025-2026**

Mme Isabelle Paquin et M. Jean-Sébastien Perron, professionnels au MRNF, présentent l'état de situation sur l'épidémie de la Tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) ainsi que la prise en compte qui en sera fait pour la planification des activités forestières de la saison 2025-2026 (voir les présentations de Mme Paquin et de M. Perron).

Voici les commentaires et les précisions qui ont été apportées lors de la présentation :

- En réponse à une question, on rappelle qu'il revient au Forestier en chef de décider s'il y a lieu d'ajuster les possibilités forestières en regard de la situation observée à la suite du passage de l'épidémie de TBE;



- En réponse à une question, on reconnaît qu'il y a plusieurs défis à relever pour ce qui est d'avoir un preneur pour les bois à récupérer dans tous les secteurs affectés par l'épidémie de TBE. C'est pourquoi, pour la préparation du Plan d'aménagement spécial (PAS), il y a des discussions avec les industriels concernés (ex. pour établir si la qualité des bois est toujours adéquate et ce, pour les divers secteurs touchés par la TBE);
- On précise également que les secteurs d'intervention inscrits au PAS ont priorité sur ceux inscrits au Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO);
- On indique qu'il est également souhaitable de pouvoir faire une récupération des bois sur les secteurs touchés afin de faciliter la réalisation des activités sylvicoles, nécessaires dans certains cas, qui favoriseront le retour d'un couvert forestier à brève échéance;
- Du côté des industriels forestiers, on mentionne que la récupération du bois dans les secteurs d'intervention qui seront inscrits au PAS comporte son lot de défis à relever notamment sur le plan de la qualité et de la friabilité des bois, du mix des essences, de la disparition du programme d'assistance financière pour les chemins multiusages, et de la rentabilité des opérations dans un contexte où les conditions de marché ne sont actuellement pas favorables;
- En réponse à une question, on précise qu'il est difficile d'établir avec précision l'échéance à laquelle les bois affectés par le passage de la TBE peuvent être récupérés avant que leur qualité ne soit trop dégradée. Autre élément de défi, dans un même secteur d'intervention, on observe souvent une grande variabilité quant aux niveaux de qualité (ou de dégradation) des tiges qui s'y retrouvent. Cela dit, le travail de planification se fait avec certaines hypothèses dont celle où la récupération du bois d'un arbre mort puisse se faire sur un horizon d'un à deux ans;
- À cet égard, on mentionne que la Direction de la protection des forêts a déployé toute une série de dispositifs de recherche afin d'améliorer notre compréhension de plusieurs éléments associés au passage de l'épidémie de TBE.

M. Larrivée remercie Mme Paquin et M. Perron pour leurs présentations.

**ACTIONS :** Transmettre aux partenaires de la TRGIRTO les documents présentés par Mme Paquin et M. Perron (C. Blais)

Transmettre aux partenaires de la TRGIRTO les hyperliens vers les pages web du MRNF qui comportent de l'information complémentaire sur l'état de situation de l'épidémie de TBE (C. Blais)

Inviter de nouveau les professionnels de la SOPFIM et de la Direction de la protection des forêts au MRNF à venir nous informer des mesures et des actions de lutte directe qui sont prévues pour la saison 2025-2026 en Outaouais (C. Blais, I. Paquin)

## **8. Bilan MRNF : Règlement sur l'aménagement durable des forêts**

M. Jean-Philippe Leblanc, professionnel au MRNF, présente le bilan portant sur le respect des mesures inscrites dans le Règlement sur l'aménagement durable des forêts pour la saison 2023-2024 (voir la présentation de M. Leblanc).



Voici les commentaires et les précisions qui ont été apportés lors de la présentation :

- En réponse à une question, on précise que les résultats présentés incluent les non-conformités qui ont été constatées dans le cadre du programme d'échantillonnage (i.e. dans le cadre du suivi planifié), et les non-conformités qui ont été constatées par les équipes du MRNF hors du cadre du programme d'échantillonnage (ce qu'on appelle le suivi non-planifié);
- À cet égard, des partenaires de la TRGIRTO expriment la préoccupation suivante : sachant que pour les non-conformités constatées hors du cadre du programme d'échantillonnage (i.e. les suivis non-planifiés) le taux de non-conformité sera toujours de 100% (car le dénominateur est toujours égal au numérateur), cela crée un biais défavorable dans le taux de conformité global (qui inclut les suivis planifiés et non-planifiés);
- En réponse à une question, on mentionne que le taux d'échantillonnage (i.e. le nombre de secteurs vérifiés versus le nombre total de secteurs qui ont été traités dans l'année) ne peut pas être divulgué;
- À cet égard, des partenaires de la TRGIRTO expriment qu'ils souhaiteraient davantage de transparence de la part du MRNF. Pour eux, il ne s'agit pas de connaître la performance individuelle de chaque entreprise mais de connaître les paramètres qui ont servi à établir le programme d'échantillonnage. Cela leur permettrait d'avoir une meilleure perspective des résultats qui leurs sont présentés;
- En réponse à une question, on précise que dans l'élément « Aire de coupe », les non-conformités peuvent porter sur divers types de constats : le respect des limites de l'aire de coupe, un déversement, autres;
- En réponse à une question, on précise que le programme d'échantillonnage prévoit que tous les Bénéficiaires d'une garantie d'approvisionnement (BGA) ont au moins un secteur d'intervention de vérifié dans le cadre du suivi « planifié ». Du côté des entreprises qui ont obtenu le droit de récolter les bois d'un secteur d'intervention mis à l'enchère par le Bureau de mise en marché du bois (BMMB), seule une partie d'entre elles seront vérifiées dans le cadre du suivi « planifié ». Cela dit, on précise que tous les secteurs d'intervention « BMMB » sont visités par les équipes du MRNF, lesquelles peuvent, lorsque la situation se présente, constater toute non-conformité (réf. au suivi non-planifié);
- À cet égard, un partenaire de la TRGIRTO juge qu'il y a lieu que toutes les entreprises ayant obtenu un droit de récolter les bois sur un secteur d'intervention mis à l'enchère par le BMMB soient vérifiées dans le cadre du suivi « planifié »;
- Un industriel forestier exprime la préoccupation suivante : les délais parfois longs entre le moment où la récolte de bois est complétée sur un secteur d'intervention et le moment où la vérification est faite par les équipes du MRNF aux fins du suivi « planifié »;
- Un industriel forestier exprime la préoccupation suivante : alors que d'un côté, le bilan du MRNF montre que la performance des industriels de l'Outaouais est problématique en ce qui a trait au respect des éléments du RADF, de l'autre côté les résultats des audits réalisés par



une firme externe en lien avec la certification de son entreprise montrent une très bonne performance de leur part.

À la lueur des questions et des commentaires exprimés par les partenaires de la TRGIRTO, il est suggéré d'apporter des ajustements au contenu et au format du bilan RADF de manière à faciliter davantage la compréhension des résultats présentés.

M. Larrivée remercie M. Leblanc pour sa présentation.

**ACTIONS :** Transmettre aux partenaires de la TRGIRTO le document présenté par M. Leblanc (C. Blais)

Discuter et convenir des ajustements à apporter au bilan annuel du MRNF concernant le respect des mesures inscrites au RADF (J-P Leblanc, A. Bélanger, C. Blais)

## **9. Présentation d'un partenaire de la TRGIRTO**

Mme Mélissa Breton, représentante des clubs de motoneigistes de l'Outaouais, fait la présentation du groupe qu'elle représente à la TRGIRTO (voir le document présenté par Mme Breton).

Voici les commentaires et les précisions qui ont été apportées lors de la présentation :

- En réponse à une question, on précise que la vérification de l'état des ponts est réalisée par une équipe du MRNF spécialisée en ce domaine, et que les avis de fermetures et de restrictions sur la capacité portante des ponts doivent être appliqués dès qu'ils sont émis et ce, pour des raisons de sécurité publique.

M. Larrivée remercie Mme Breton pour sa présentation.

**ACTIONS :** Transmettre aux partenaires de la TRGIRTO le document présenté par Mme Breton (C. Blais)

## **10. Aménagement durable des forêts du domaine de l'État – Analyse de la période 2018-2023**

M. Louis Pelletier, le Forestier en chef (FEC), présente le bilan qu'il a préparé à l'égard des activités d'aménagement forestier qui ont été réalisées au cours du quinquennat 2018-2023 (voir le document présenté par M. Pelletier).

Voici les commentaires et les précisions qui ont été apportées lors de la présentation :

- M. Pelletier mentionne que le bilan présenté aujourd'hui est disponible sur le site web du Bureau du Forestier en chef (BFEC). De plus, il mentionne qu'on y retrouve également quelques documents d'accompagnement (addenda) qui apportent des précisions sur certaines analyses associées au bilan;
- En réponse à une question, M. Pelletier rappelle que nous sommes toujours en attente de la Stratégie d'adaptation de la gestion et de l'aménagement des forêts aux changements climatiques. C'est par la voie de cet important document que le gouvernement québécois statuera sur ses grandes orientations stratégiques notamment celles concernant les approches à préconiser en ce qui a trait au reboisement (i.e. l'utilisation d'essences résilientes, l'utilisation de plusieurs essences pour une même aire de reboisement, autres).



Cela dit, il rappelle qu'à titre de Forestier en chef, il a publié un avis - Réflexion sur notre aménagement forestier dans un contexte de changements climatiques - en septembre 2023;

- En réponse à une question, M. Pelletier mentionne que dans un avis qu'il a publié en mai 2024 – Protection du territoire dans les forêts du domaine de l'État – il rappelle à la Ministre des Ressources naturelles et des Forêts que sur le territoire forestier public québécois, il y a d'importantes superficies exclues de l'aménagement forestier depuis des décennies (refuges biologiques, milieux humides, lisières boisées riveraines, plans de rétablissement du caribou forestier et montagnard) lesquelles pourraient faire l'objet d'une analyse en vue d'atteindre l'objectif gouvernemental de 2030 au registre des aires protégées du Québec;
- En réponse à une question, M. Pelletier précise que la mention « le bois laissé sur place » réfère à du bois qui a été coupé et laissé sur le parterre de coupe. Cette situation survient notamment lorsqu'un industriel forestier procède à la récolte de ses bois dans un secteur d'intervention dans lequel on retrouve également des tiges qui n'ont pas de preneurs en raison de l'essence et de la qualité de celles-ci. M. Pelletier recommande à la Ministre de faire une analyse de cette pratique afin de vérifier ses effets sur le plan économique. Il termine en précisant que « le bois laissé sur place » est considéré comme « récolté » pour les fins du respect de la possibilité forestière;
- En réponse à une question, M. Pelletier rappelle que son mandat est d'établir les possibilités forestières sur le territoire forestier public québécois. Pour ce qui est de l'attribution des bois aux industriels forestiers, c'est la Ministre qui a cette responsabilité. M. Pelletier précise que ce ne sont pas tous les volumes de bois inscrits à la possibilité forestière qui sont attribués (garanties d'approvisionnement) ou encore mis à l'enchère par le BMMB;
- En réponse à une question, M. Pelletier mentionne que le BFEC a la responsabilité de vérifier, aux cinq ans, que le volume de bois récolté (niveau de récolte) ne dépasse pas le volume inscrit à titre de possibilité forestière. C'est le MRNF qui a la responsabilité d'assurer le respect des volumes attribués et mis à l'enchère. Les dépassements de possibilités forestières peuvent survenir lorsque des bois sont en perte à la suite d'une perturbation naturelle, d'une épidémie d'insectes ou maladie (réf. à un plan d'aménagement spécial). Une fois le plan d'aménagement spécial complété, une réévaluation des possibilités forestières est alors amorcée pour assurer la pérennité de la ressource;
- En réponse à une question, M. Pelletier mentionne que dans le même avis qu'il a publié en mai 2024 – Protection du territoire dans les forêts du domaine de l'État – on y précise que le Québec possède des aires protégées de catégorie 1, 2 et 3 alors que les pays du G7 misent surtout sur des aires protégées de catégorie 4, 5, 6 et autres. Le ministère de l'Environnement (MELCCFP) a mentionné son intention de viser à atteindre la cible de 30% en utilisant l'ensemble des catégories de l'UICN dont les catégories 4, 5 et 6.

M. Larrivée remercie M. Pelletier pour sa présentation.

**ACTIONS :** Transmettre aux partenaires de la TRGIRTO le document présenté par M. Pelletier (C. Blais)

Transmettre aux partenaires de la TRGIRTO l'information concernant le niveau de récolte versus les volumes de bois attribués et mis à l'enchère en Outaouais (MRNF)



M. Dominik Chartier, vice-président de la TRGIRTO, prend la relève de M. Jean-François Larrivée pour ce qui est de présider la suite de la rencontre après la pause du dîner.

#### **11. Bilan MRNF : Mesures d'harmonisation des usages**

Mme Alexandra Bélanger, professionnelle au MRNF, présente le bilan concernant le respect des mesures d'harmonisation des usages pour la saison 2022-2023 (voir le document présenté par Mme Bélanger).

M. Chartier remercie Mme Bélanger pour sa présentation.

**ACTIONS :** Transmettre aux partenaires de la TRGIRTO le document présenté par Mme Bélanger (C. Blais)

#### **12. Bilan MRNF : Processus d'harmonisation opérationnelle**

Mme Alexandra Bélanger, professionnelle au MRNF, présente le bilan concernant le respect du processus d'harmonisation opérationnelle par les industriels qui en sont responsables pour la saison 2023-2024 (voir le document présenté par Mme Bélanger).

M. Chartier remercie Mme Bélanger pour sa présentation.

**ACTIONS :** Transmettre aux partenaires de la TRGIRTO le document présenté par Mme Bélanger (C. Blais)

#### **13. Groupe de travail pour un réseau routier durable et sécuritaire**

M. Jason Durand, représentant de la MRC de Pontiac, informe les partenaires de la TRGIRTO sur la progression de la démarche visant à discuter et convenir avec la direction générale des forêts de l'Outaouais au MRNF (DGFO) des modalités entourant la mise en place d'un groupe de travail pour un réseau routier stratégique durable et sécuritaire.

Il précise qu'il a eu un premier entretien avec la DGFO. Il a alors été convenu de tenir prochainement une rencontre de remue-méninge visant à préciser certains éléments clés associés à la mise en place d'un tel groupe de travail (la coordination des activités du groupe, les participants, autres);

Une fois cette étape « remue-méninge » passée, il sera en mesure d'informer les partenaires de la TRGIRTO de la suite des choses dans ce dossier.

M. Chartier remercie M. Durand pour les informations.

#### **14. Varia**

Voici les sujets qui ont été traités en varia :

- **L'abolition du jeton de présence**

M. Alain Lacoste souhaite obtenir plus de précisions sur les raisons qui ont mené à l'abolition du versement d'un jeton de présence pour les partenaires « bénévoles » de la TRGIRTO ainsi que sur les actions qui ont été prises auprès du MRNF à cet égard.



Mme Alexandra Bélanger rappelle qu'il s'agit d'une exigence du Conseil du Trésor que de ne plus permette l'utilisation des fonds du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) pour le versement de jetons de présence.

M. Jason Durand indique que la MRC de Pontiac, responsable de l'administration de l'entente de délégation de gestion du PADF en Outaouais, a exprimé sa déception à la Direction générale des forêts de l'Outaouais au MRNF (novembre 2024) ainsi qu'à la Ministre des Ressources naturelles et des Forêts (janvier 2025). M. Durand verra à partager à tout le groupe copie de ces deux correspondances. Il verra également à partager avec eux toute réponse des autorités du MRNF qui suivra.

Un partenaire suggère que la MRC de Pontiac apporte la préoccupation des partenaires de la TRGIRTO à la Conférence des préfets de l'Outaouais. M. Durand indique qu'il fera part de cette suggestion à la préfète de la MRC de Pontiac.

○ **Les niveaux de récolte de bois en Outaouais**

M. Charles St-Julien constate que les niveaux de récolte de bois (i.e. les volumes récoltés versus les volumes attribués) pour le territoire forestier public en Outaouais sont les plus bas de toutes les régions au Québec, et se demande s'il n'y a pas lieu pour les partenaires de la TRGIRTO de se pencher sur les raisons expliquant ce constat.

À cet égard, M. Louis-Pierre Bélanger-Ducharme, professionnel au MRNF, présente sommairement quelques chiffres qui montrent que les niveaux de récolte de bois sur le territoire forestier public en Outaouais sont de l'ordre de 25% pour les secteurs de coupe partielle et de l'ordre de 40% pour les secteurs de coupe de récupération pour la période 2018-2023.

On rappelle qu'il est possible pour un ou plusieurs partenaires de la TRGIRTO de proposer une démarche à l'égard d'un enjeu (ou d'une préoccupation). C'est le rôle du coordonnateur de les accompagner dans la préparation d'une démarche qui, par la suite, sera dûment proposée aux partenaires de la TRGIRTO afin qu'elle soit adoptée et mise au plan de travail annuel.

**15. Levée de la rencontre**

**TRGIRTO 202501-4**

Sur proposition de Mme Andrée Bertrand, secondée de M. Jason Durand, il est unanimement résolu de faire la levée de la rencontre.

**M. Chartier, vice-président de la TRGIRTO, lève la séance à 15h15.**